

La commission réunie par le haut-commissaire à la Jeunesse a arrêté ses propositions hier. Elle préconise de mieux cibler l'affectation des fonds de l'alternance et défend l'attribution d'une dotation en capital à 18 ans.

Martin Hirsch veut favoriser le prérecrutement des étudiants

Le chef de l'Etat a fait du développement des formations en alternance une priorité pour aider les jeunes à s'insérer dans le monde du travail. Il a annoncé en avril des mesures financières afin d'inciter les entreprises à y faire plus appel. La commission réunie sous l'égide du haut-commissaire à la Jeunesse, Martin Hirsch, qui a conclu hier ses travaux, propose de compléter le dispositif par une refonte de l'utilisation des fonds de l'alternance qui fera grincer des dents. Elle préconise en effet de s'assurer que la totalité de la taxe d'apprentissage soit bien affectée à l'apprentissage, contre la moitié aujourd'hui, et de renforcer la part des financements de l'alternance à destination des activités de service.

La commission propose aussi la création d'un « *contrat de transmission intergénérationnel* » se matérialisant par le financement d'une « *indemnité de tutorat* » à hauteur de 25 % du salaire dans le cas de l'embauche d'un jeune destiné à remplacer un salarié partant à la retraite. Elle suggère par ailleurs une mesure originale de pré-recrutement, inspirée de ce qui existe dans la fonction publique : il s'agirait de permettre aux entreprises d'accorder des bourses à des étudiants en échange d'un engagement de leur part de travailler ensuite un certain nombre d'années pour elles. Complétant l'obligation de rémunérer désormais tout stage de plus de deux mois, elle se déclare partisane d'interdire les stages hors cursus.

Revenant sur une préoccupation du chef de l'Etat dans son discours devant le Congrès lundi, la commission aborde aussi la lutte contre le décrochage scolaire de certains jeunes à 16 ans en imposant une prise en charge éducative obligatoire jusqu'à 18 ans. On estime à 150.000 le nombre de jeunes qui quittent l'école sans qualification. Cette obligation pourrait passer par une formation, un emploi ou une période en service civique que Martin Hirsch souhaite indemnisée par l'Etat. L'objectif est qu'il puisse concerner de 5 % à 10 % d'une classe d'âge.

Dotation d'autonomie

Une mesure coûteuse, mais non chiffrée, à l'image de la « dotation d'autonomie ». Écartant tout mécanisme inspiré du RMI, cette dotation, ouverte à partir de 18 ans, tiendrait compte pour partie des ressources de la famille, sans être

exclusivement sous conditions de ressources pour ne pas défavoriser les jeunes issus des classes moyennes. Le principe d'une allocation universelle et mensuelle est donc écarté. Autre levier d'amélioration des ressources pour les jeunes en difficulté : la création d'un prêt d'autonomie non lucratif, inspiré du microcrédit et accessible aux moins de 25 ans. Cette mesure ne fait toutefois pas l'unanimité au sein de la commission.

Reste le volet logement sur lequel la commission a finalisé plusieurs pistes, comme la mise en place d'une garantie du risque locatif pour inciter les propriétaires à louer à des jeunes. L'intermédiation locale pourrait également être développée par les collectivités locales pour offrir des logements du parc privé à un prix abordable. Une batterie de mesures ambitieuses dont le financement reste encore largement incertain.